



FRANCE INVEST CREDIT

PRETS IMMOBILIERS

MANDAT FINANCIER IOBSP

**Important : Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Franck Nataf

A l'attention du Mandataire représenté par l'agent financier mandataire :

LE(S) MANDANT(S) :

Emprunteur : ☐ SCI représentée par ☐ M ☐ Mme

Co-Emprunteur : ☐ M ☐ Mme

MR Adel FOUFA ET Madame Amina AL SID CHEIKH

Nom et Prénom :

Adresse : **44 Avenue de l'aérodrome**
94310 Orly

Code postal : Ville :

SITUATIONS FINANCIERES

Revenus mensuels Emprunteur :

Revenus mensuels Co-Emprunteur :

- Revenus globaux mensuels / annuels : €

- Revenus globaux mensuels / annuels : €

-Charges Existantes €

-Charges Existantes €

1°) Le Mandant confirme son accord et mandate la société FRANCE INVEST CREDIT inscrite au RCS : Evry B429 358 989 en tant que Courtier en Prêts Immobiliers enregistré à l'ORIAS sous le N° 09049573 comme IOBSP (Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement). Ce Mandat, est donné à FRANCE INVEST CREDIT afin que vous vous chargiez de négocier l'obtention en notre faveur d'un prêt, auprès d'un ou plusieurs de vos différents partenaires bancaires* avec lesquels vous avez un mandat et ceci en fonction des divers éléments et paramètres du dossier.

* Liste des banques partenaires disponible en agence ou sur notre site : <https://franceinvestcredit.com>.

MANDAT DE RECHERCHE DE FINANCEMENT PROJET

Objet :

☒ Acquisition

☐ Construction

☐ Travaux

☐ Soulte

☐ Rachat

☐ Autres :

A usage de Résidence :

☐ Principale

☐ Secondaire

☐ Locative

Adresse du bien :

Montant du prêt :

242 420 €

sur une durée de :**25**..... ans.

2°) Nous le Mandant certifions sur l'honneur que notre dossier a été établi à l'aide de documents authentiques et véritables fournis par nous-mêmes et nous nous engageons à produire toutes les pièces justificatives à la constitution de notre demande de prêt réclamées par la ou les banques pour le financement. Nous vous confirmons être informés qu'en tant que Mandataire, vous n'êtes en aucun cas soumis à une obligation contractuelle de travailler avec un ou plusieurs établissements financiers et que vous restez seul juge en matière de choix du ou des établissements de crédits auxquels notre dossier sera présenté. La demande de prêt est bien conforme à nos volontés et elle est formulée sous notre seule responsabilité.

Nous déclarons que rien dans notre situation juridique et dans notre capacité bancaire ne s'oppose à la demande de prêt sollicité auprès de notre établissement.

Afin de permettre aux mandataires de mener à bien la mission confiée aux termes du présent mandat, le client s'engage envers le mandataire à fournir toutes les pièces et tous les renseignements nécessaires à l'instruction de son dossier. **Le Mandant s'engage à présenter l'ensemble des éléments et documents originaux au Mandataire**, toutes les informations relatives à ses ressources et charge, les informations relatives aux prêts éventuels en cours qu'il a contractés ainsi que les informations sur son patrimoine, au jour de la demande de prêt, aux fins de réaliser l'étude de solvabilité.

Le Mandant se doit de transmettre au Mandataire pendant toute la durée du Mandat, toutes informations complémentaires ou modifications susceptibles d'affecter sa situation financière.

En outre, le Mandant, garantit l'exactitude, la conformité ainsi que l'authenticité de chacun des documents et renseignements confiés. **Le mandant engage sa responsabilité pénale sur la véracité des documents transmis.** Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Le Mandant certifie sur l'honneur avoir été informé sur les conséquences que la souscription du contrat de prêt pourrait avoir sur sa situation financière et, le cas échéant, sur les biens remis en garantie.

Le Mandant est informé que :

- le montant du ou des prêts sollicités pourraient dépasser celui prévu dans le compromis de vente et en conséquence, la société FRANCE INVEST CREDIT se dégage de toutes responsabilités juridiques y afférentes.
- pour l'obtention du crédit, il est obligatoire de contracter une assurance liée au crédit.
- les impayés afférents au(x) crédit(s) sollicité(s) peuvent avoir des conséquences graves et qu'il pourrait être redevable, à l'égard de la banque, du capital restant dû majoré d'intérêts de retard, ainsi que d'une indemnité.

3°) Nous, Mandant, reconnaissons avoir été informés sur les différents possibilités de financement, des durées de crédit possibles, ceci en fonction de nos ressources de notre capacité d'endettement ainsi que sur le choix de l'opération et du contrat proposé. **Le Mandant autorise le Mandataire à informer le vendeur, l'agence immobilière et le notaire, du dépôt de demande de prêt et de l'obtention du ou des accords de financement. Nous déclarons accepter la levée du secret bancaire. A cet effet, le Mandant autorise expressément l'établissement de crédit à communiquer toutes les informations le concernant, si couvertes par le secret professionnel bancaire au Mandataire, dans le cadre de l'exécution des présentes et du contrat liant l'établissement de crédit au Mandataire.**

Droits et obligations du Mandataire :

4°) En qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et de Service de Paiement, le Mandataire :

- est régi par les articles L519-1 à L519-6 du Code Monétaire et Financier ainsi que les décrets et arrêtés subséquent qui sont liés.
- respecte les disposition du Code Monétaire et Financier, issues du décret n°2012-101 relatif au statut des IOBSP, notamment quant à l'ensemble des informations à fournir aux clients ou Mandants.
- le Mandataire n'est en aucun cas lié aux banques partenaires par quelques participations, droit de vote ou capital.
- fait l'objet d'une supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) dont l'adresse est la suivante : 61 Rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09 – Tél. : 0149954000.

Dans le cas de son obligation de moyens, le Mandataire s'engage :

- A sélectionner l'établissement bancaire ou financier le plus approprié en fonction des intérêts et des attentes exprimés par le client mandant.
- A transmettre le dossier de demande de prêt auprès d'au moins un établissement financier ou de crédit dans les meilleurs délais, après la constitution complète des éléments et pièces justificatives du dossier.
- Selon le résultat de l'analyse du besoin de financement du client par l'établissement prêteur, l'intermédiaire pourra proposer de modifier les caractéristiques du prêt envisagé, afin de mieux répondre au projet de financement et sans qu'il soit nécessaire d'établir une nouvelle Convention d'honoraires d'intermédiaire bancaire.

5°) Notre mission n'est constitutive que d'une obligation de moyens. **FRANCE INVEST CREDIT se réserve le droit de ne pas recevoir le dossier après une étude de faisabilité et en fonction des pièces justificatives suivant les normes de la Réglementation demandant à l'intermédiaire IOBSP de qualifier la demande de financement des clients. En tant que mandataire, nous ne sommes en aucun cas liés aux délais d'étude et de réponse des banques.**

Dans le cadre d'un prêt immobilier, le Mandataire n'est en aucun cas partie prenante dans la promesse ou acte de vente et notamment concernant les délais, les montants du financement et dates butoirs fixés entre les parties vendeurs ou acquéreurs.

Le Mandant ne pourra en aucun cas opposer les termes de la promesse de vente au Mandataire. Le Mandant dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de prêt de la banque pour donner son accord.

Le Mandataire n'est tenu à aucune obligation de résultat relatif à l'obtention du Financement. Par conséquent, le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de l'intermédiaire, en cas de non obtention du financement et en cas de litige entre le Client et son vendeur et un ou plusieurs établissements de crédit. **Ni l'intermédiaire, ni l'établissement de crédit ne sont tenus de justifier les motifs de refus et rejets de demande de financement.**

6°) Après acceptation de votre dossier par un de nos partenaires, nous vous adresserons en Annexe une lettre d'accord qui viendra préciser les caractéristiques exactes du Financement. A ce titre, l'Annexe Lettre d'accord contiendra notamment :

- le montant exact du Financement, sa durée, le taux de crédit Hors assurance, ainsi que l'assurance proposée,
- les mensualités Hors assurance,
- la nature du produit (prêt à taux Fixe ou Révisable, hypothécaire ou consommation),
- les obligations du client auprès de la banque.

La signature de l'Annexe Lettre d'accord interviendra avant la mise en relation du Client avec l'établissement de crédit. Cette Annexe formera un tout indivisible avec le présent mandat d'honoraires d'intermédiaire bancaire qui représentera la confirmation de notre mandat.

7°) Le présent mandat prend effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée. Il prendra fin dès l'acceptation par le mandant d'une offre de prêt émise par un établissement bancaire ou financier sollicité par le Mandataire. **En rémunération de ce mandat et pour la mise en relation avec l'établissement de crédit qui vous aura accordé votre financement et après acceptation de l'offre de prêt par vos soins, le Mandant s'engage à verser au Mandataire, FRANCE INVEST CREDIT, des honoraires s'élevant à la somme de :**

2890 €

Montant exonéré de TVA en vertu de l'article 261C du Code général des Impôts.

Cette somme est exigible le jour où l'opération, objet du présent mandat sera effectivement réalisée chez le notaire. Le Client donne d'ores et déjà son accord pour que l'établissement de crédit ou le notaire chargé de l'acte prélève le montant des fonds représentant l'intégralité du montant de la rémunération due à l'intermédiaire afin de le régler.

Conformément à la Loi Murcef du 11/12/2001 et l'article L321-2 du Code de la Consommation. « Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêt d'argent » et à l'article L519-6 du Code monétaire et financier, le Mandataire ne pourra percevoir les fonds qu'après déblocage effectif des fonds par l'organisme prêteur. Le Mandataire percevra une commission banque de 1% plafonnée.

Dans le cas où le Mandataire ne trouve pas de financement adéquat, aucune rémunération d'aucune sorte ne sera due (article L519-6 du Code Monétaire et Financier)

Excepté dans le cas ci-dessous :

Dans l'hypothèse où le mandant obtiendrait un financement accordé directement par sa banque ou par toutes autres banques sans l'intermédiation du mandataire mais aux moyens de ses préconisations et/ou conditions obtenues par ailleurs, le mandant devra verser au courtier la rémunération définie ci-dessus.

8°) Transmissions des informations :

En application de la Loi 78-17 de 1978 relative aux fichiers informatique et libertés, les informations concernant le Mandant recueillis pour les besoins liés au présent mandat ne sont utilisées que pour les seuls nécessités de gestion commerciale du Mandataire et le respect de la législation en vigueur. Ces informations ne peuvent en aucun cas faire l'objet de communication extérieure.

Le Mandant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concerne et ce, en application des articles 39 et suivants de la Loi du 06 janvier 1978 modifiée, relative aux fichiers informatiques et libertés.

Traitement des réclamations :

En cas de réclamation, le Client est invité à nous adresser un courrier (à l'adresse ci-après), précisant sa demande et ses motifs, afin que nous puissions répondre au mieux à cette réclamation : FRANCE INVEST CREDIT - 32 Bis Avenue François Mitterrand, 91200 ATHIS-MONS. Sauf difficultés particulières liées à la réclamation, le Mandataire s'engage à répondre au client dans les deux mois à compter de la réception de cette réclamation.

Le présent mandat est soumis au droit Français. En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent mandat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable, préalablement à toutes action en justice. Conformément aux dispositions de l'article 48 du Nouveau Code de procédure civile, en cas de litige dans l'application des dispositions de la présente Convention, la juridiction territorialement compétente est, sauf stipulation contraire, celle du lieu où demeure le défendeur soit le Tribunal de Commerce de CORBEIL ESSONNES.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Origine certifiée du dossier du Mandant :

☐ Apporteur d'affaires

☐ Passage

☒ Relation

☐ Internet

☐ Publicité

☐ Autre :

☐ Ancien client

Raison sociale / Nom et Prénom :

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN CREDIT

Emprunteur :

Co-Emprunteur :

- Avez-vous déjà souscrit un crédit immobilier ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

- Avez-vous déjà souscrit un crédit autre ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

- Savez-vous ce qu'est un TAEG ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

- Savez-vous ce qu'est le taux d'usure ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

- Connaissez-vous la différence entre un crédit amortissable et in fine ?

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

- Connaissez-vous la différence entre un crédit à taux fixe et à taux variable ?

☒ Oui ☐ Non

☒ Oui ☐ Non

☒ Le Mandant certifie et reconnaît que le Mandataire a apporté l'ensemble des informations sur les possibilités de financement et avoir également répondu aux questions sur la méconnaissance du ou des points en matière de crédit. Le mandant reconnaît avoir eu l'ensemble des informations liées à son projet concernant les partenaires bancaires susceptibles de financer l'opération. ☒ Oui ☐ Non

Fait àATHIS MONS..... le15 JUILLET 2026.....

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
La souscription d'un crédit peut avoir des conséquences sur les biens remis en garantie en cas de défaillance de l'emprunteur.

Déclaration certifiée sincère et véritable par le Mandant.

Le Mandant certifie ne pas avoir d'autres projets d'investissements immobiliers en cours.

Signature du/des Mandant(s) :

Reconnaît avoir eu l'ensemble des informations liées à notre plan de financement.

« lu et approuvé. Bon pour mandat »

lu et approuvé
Bon pour mandat

Signature du Mandataire :

« Bon pour acceptation du mandat »

Bon pour acceptation
du mandat